



DÉPARTEMENT du RHÔNE

ARRONDISSEMENT de  
VILLEFRANCHE SUR  
SAONE

CANTON d'ANSE

**Nombre de membres**

En exercice :	19
Présents :	13
Excusés représentés :	5
Excusés non représentés :	1

Le Maire certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte trois jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE de MORANCÉ**  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Le **19 Juin 2017**, le Conseil Municipal de Morancé, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claire PEIGNÉ, Maire, en session ORDINAIRE.

Date convocation : 13 juin 2017

**Étaient présents (excusés) :**

Mesdames et Messieurs Claire PEIGNÉ, René PUIPIER, Béatrice DUGELAY, Dominique PEYRARD, Alexandra LEBLOND, Rémy LU, Marie-Eve THOMAS, Hervé MERCIER, Pierre SAINT-CYR, Patricia DESROCHE, Henriette CHAPON, Catherine MAINAND, Thierry OLIVIER, Delphine DUVERNAY, Fabrice CHATARD, Bernard MULMANN, Josette VIGNAT, Maryse GILLET, Lucien POURCHOUX.

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés représentés (pouvoirs):** Alexandra LEBLOND à Claire PEIGNÉ, Marie-Eve THOMAS à Dominique PEYRARD, Catherine MAINAND à Henriette CHAPON, Josette VIGNAT à Lucien POURCHOUX, Maryse GILLET à Bernard MULMANN.

**Secrétaire de séance :** Bernard MULMANN.

**OBJET : TARIFS RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 : RESTAURANT SCOLAIRE -  
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - NAP**

DCM 2017-06-37

Madame le rappelle aux membres du Conseil Municipal, que des délibérations avaient été prises le 13/06/2016 concernant les tarifs de restauration scolaire, accueil périscolaire et NAP.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Solidarité – Santé – Famille – Enfance – Scolaire du 16 mai 2017, a proposé pour l'année scolaire 2017-2018 :

**1) RESTAURANT SCOLAIRE :**

**Augmenter** le prix unitaire des repas de 0.10 €, soit :

- Pour les enfants domiciliés à Morancé : 3.10 €
- Pour les enfants non domiciliés à Morancé : 4.10 €
- Pour les extérieurs (enseignants, personnel, etc...) : 3.10 €

**Restent inchangés :**

- La majoration pour inscription le jour même ou pour enfant non inscrit, qui reste à 1.00 €
- La cotisation annuelle du temps méridien, qui est la suivante :

Quotient familial	Tarif
Supérieur à 1500 €	5.10 €
De 720 à 1500 €	5.05 €
Inférieur à 719 €	5.00 €

## 2) ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Augmenter le tarif de l'accueil périscolaire de 0.10 €, soit :

Quotient familial	Tarif
Supérieur à 1500 €	2.22 €
De 720 à 1500 €	2.02 €
Inférieur à 719 €	1.82 €

## 3) NAP :

Sous réserve de la décision du Conseil Municipal quant à la reconduction de reconduction des NAP pour la rentrée 2017 - 2018, la commission propose l'augmentation de 10.00 € pour la participation annuelle des classes élémentaires soit 60.00 € et à condition que la commune reçoive la participation de l'Etat (le fonds d'amorçage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

➤ **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus :

Restauration scolaire :

- Pour les enfants domiciliés à Morancé : 3.10 €
- Pour les enfants non domiciliés à Morancé : 4.10 €
- Pour les extérieurs (enseignants, personnel,..) : 3.10 €

Accueil périscolaire :

- Quotient familial supérieur à 1500 € : 2.22 €
- Quotient familial de 720 € à 1500 € : 2.02 €
- Quotient familial inférieur à 719 € : 1.82 €

➤ **DIT** que ces montants s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

*Délibéré en Mairie le jour, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Extrait certifié conforme,*

Le Maire

Claire Peigné

